



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 3 février 2020

Appels à projets du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR).

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) a vocation à financer des actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation, conformément à la réglementation en vigueur et aux orientations gouvernementales.

Le FIPDR finance en priorité les projets concrets et innovants, à caractère partenarial, ayant un effet sur la réduction de la délinquance. Les projets couvrant l'ensemble du territoire départemental seront privilégiés.

Dans une optique de simplification de cette démarche administrative, une procédure dématérialisée est désormais mise en place pour les demandes de subvention au titre du FIPDR, via le lien :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fipdr-2020-charente-maritime>

Les dossiers doivent être déposés avant le 29 février 2020.

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site internet des services de l'État

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/>

rubrique « sécurité » / « sécurité publique »

Pour toutes questions : pref-fipdr@charente-maritime.gouv.fr

Contacts presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22
Standard - 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

L'État en Charente-Maritime

 Suivez l'actualité des services sur @prefet17 